



Congés familiaux, période d'essai,
indemnisation maladie...

Nos **droits quotidiens** **sur le grill** de la négociation de branche !

Février 2019

Dans la métallurgie, depuis plus de deux années, la CGT est pleinement impliquée dans une **négociation qui porte sur l'ensemble des garanties collectives** qui se déclinent à la fois au niveau national et dans les conventions collectives territoriales.

Des sujets importants ont déjà été traités, qu'il s'agisse de la santé au travail, des classifications ou encore de l'organisation et de la durée du travail mais non mis à signature, car cela arrivera sans doute fin 2019 lorsque tous les sujets auront été négociés. S'ajoute aujourd'hui **un nouveau sujet : la relation individuelle de travail** c'est-à-dire toute la vie du contrat de travail, de la formation de celui-ci à la rupture, en passant par les différentes causes de suspension.

Cette négociation a débuté et va se dérouler en trois blocs distincts :



C'est évidemment du quotidien de chaque salarié dont il est question et de la manière dont on traite les aléas de la vie (heureux ou pas) qui jalonnent le déroulement du contrat de travail. Ces droits et garanties sont prévus par différents textes notamment la convention collective nationale des ingénieurs et cadres, les conventions collectives territoriales et l'accord national de mensualisation pour les non cadres.

Des disparités importantes

Ces droits attachés au salarié dans le cadre de son contrat de travail diffèrent d'un territoire à l'autre mais aussi selon la catégorie professionnelle cadre / non-cadre. Sans oublier que certaines garanties sont limitées à l'une ou l'autre des catégories.

Le constat est donc simple : agrégation et concurrence de droits provenant de diverses sources dont la lecture et la compréhension ne sont pas toujours aisées. C'est le fruit de nombreuses luttes sociales qui ont permis l'obtention d'avancées dans les conventions collectives territoriales, régionales ou dans certains accords nationaux.

Et parallèlement, nous sommes passés à une communauté de travail où vivent une diversité grandissante de personnes à statuts différents (prestataires, intérimaires, sous-traitants...) et le travail s'est considérablement externalisé.

On le comprend aisément, il y a un réel **besoin de défendre ces droits, de les harmoniser et d'en créer d'autres.**

Pour une convention collective nationale de progrès social

Sur toutes ces questions, comme pour les sujets précédemment traités, la CGT porte **l'ambition d'améliorer l'existant de toutes les catégories de travailleurs de la métallurgie** et aussi de **gagner des droits nouveaux** en les adaptant aux évolutions que le monde du travail connaît.

C'est le sens de notre projet de Convention Collective Nationale : unifier tous les salariés de la branche autour d'un même ensemble de garanties collectives. De ce fait, dans cette nouvelle phase de la négociation, la CGT propose de :

- développer les droits liés à la parentalité (droits de la maternité, congé paternité...),
- inscrire la reconnaissance de l'engagement citoyen des salariés (élu de la Nation, bénévole associatif...),
- éviter la double peine lors d'un reclassement sur un emploi moins payé suite à une inaptitude ou encore de faciliter l'emploi des travailleurs en situation de handicap,
- sécuriser la durée et le niveau de l'indemnisation de la maladie ou l'accident du travail,
- Gagner une définition de l'ancienneté qui englobe aussi les périodes de suspension du contrat de travail et transférable d'une entreprise à l'autre,
- Avoir des périodes d'essai cohérentes tant pour les salariés que pour les employeurs.
- Sécuriser et encadrer la mobilité voulue par le patronat.
- Préciser des points essentiels pour la formation du contrat de travail comme la définition des conditions d'embauchage, la rémunération dans le cas du remplacement d'un salarié disposant d'un coefficient supérieur, les conditions de l'essai professionnel...

Harmonisation, mieux disant et innovation, voilà l'objectif que poursuit la CGT dans cette négociation autour du contrat de travail.

Rien n'est écrit d'avance et nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase de ces négociations historiques.

Vous informer, débattre avec vous et construire ensemble le futur statut professionnel des métallurgistes, c'est la démarche de la CGT Métallurgie depuis le début de ces négociations.

Pour cela, utilisons « les mardis de l'urgence sociale » proposés par la CGT comme temps forts dans nos actions.

Continuons ensemble sur cette voie pour faire entendre notre voix au patronat !

BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite

Prendre contact

Me syndiquer

Nom Prénom

Adresse

Tél. Entreprise Email

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à : FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263, rue de Paris, 93514 Montreuil cedex - Fax : 01.55.82.86.53 - mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr